

# Esquisse d'une approche par les réseaux. Objet d'étude ou méthodologie

par

Jacques WELS et Meike BRODERSEN  
Université libre de Bruxelles

## Introduction : Polysémies et multi-niveaux de la notion de réseau

Le terme « réseau » recouvre un large éventail de significations, connectées entre elles, aussi bien dans les sciences sociales que dans le langage courant, technique ou politique. A travers ces différents domaines, ce terme fait l'objet d'un engouement particulier et se trouve au centre de discours a priori bien distincts. Dans les sciences sociales, la centralité que prend depuis un certain temps la notion de réseau dissimule une multitude d'objets et de manières de faire science. Sans que la notion de réseau ne soit formulée comme telle, le lien qui unit les individus est un objet inhérent à la sociologie en tant que discipline scientifique (Helpern, 2005 : 3). Mais c'est à partir des années 1950 que la notion apparaît et qu'une méthode – la sociométrie – s'attelle à décrire les réseaux.

Plus tard, l'attention se portera d'avantage sur la notion de *capital social*, que ce soit dans la littérature anglo-saxonne (M. Granovetter, H.C. White, etc.) ou francophone (Bourdieu). Formulée comme telle, la notion de « capital social » prendra corps dans la sociologie de P. Bourdieu. Il la considérera comme ayant une valeur qui réside dans « l'étendue du réseau de liaisons que [l'individu] peut effectivement mobiliser et du volume du capital [...] possédé en propre par chacun de ceux auxquels il est lié » (Bourdieu, 1980 : 2). D'autres s'intéresseront

à la force et à la configuration des relations (par exemple, « la force des liens faibles » (Granovetter, 2004) ou « la théorie des trous structuraux » (Burt, 1992).

Le réseau connaîtra par la suite une utilisation croissante avec des tentatives de capter des dynamiques de globalisation et d'euro-péanisation ainsi que des transformations de l'économie et des technologies d'information et de communication. Cette perspective, développée notamment par M. Castells (1998), annonce l'avènement d'une nouvelle société dans l'histoire, « le début d'une vie nouvelle, ou plus exactement une ère nouvelle, l'ère de l'information » (Musso, 2000 : 147). L'ère serait à l'information, dont la forme sociale dominante serait le réseau.

La « cité par projet » de Boltanski et Chiapello (1999) reflète cette perspective dans la mesure où elle est, en fait, une composante parmi les autres cités. Cette approche montre que le réseau est devenu lui-même une idéologie, un régime de justification. Quoique dominante, cette idéologie n'est pas unique et s'avère concurrencée par d'autres visions. Comprendre le monde en termes de réseaux se révèle dès lors être un réel enjeu. Comme le souligne Van Campenhoudt, ceux qui se trouvent dans des positions de domination ou de pouvoir ont un intérêt à une lecture réticulaire qui contribue à occulter ces mêmes positions de pouvoir et rapports de domination (Van Campenhoudt, 2010, 2012). Cela implique aussi le risque pour les sciences sociales d'appuyer ces catégories normatives par leur propre terminologie.

On peut ainsi envisager le réseau selon plusieurs angles. Le premier distingue des approches qui considèrent le réseau comme une spécificité historique caractérisant la société contemporaine et d'autres qui envisagent le réseau comme un fait intemporel du social. Le second oppose le réseau en tant qu'explication particulière, parmi d'autres, au réseau en tant qu'explication totale de la société. Quatre types de démarches se dégagent à partir de là :

	<b>Historique</b>	<b>Intemporel</b>
<b>Particulier</b>	Cité réticulaire	Réseaux sociaux
<b>Total</b>	Société en réseau	Acteur-réseau

— les *réseaux sociaux* : la notion est ici comprise de manière intemporelle et particulière : les réseaux sociaux, en ce compris les théories

du *capital social*, intègrent des phénomènes explicatifs qui ne sont pas liés directement aux théories du réseau ;

— l'*acteur-réseau* : élaborée notamment par Bruno Latour, elle suggère que le réseau n'est ni un processus historique, ni un angle d'approche particulier mais bien un phénomène explicatif du monde ;

— la *société en réseau* : elle pense la notion de réseau à la fois comme facteur explicatif total de la société et comme phénomène historique récent lié à l'avènement d'une société des NTIC et caractéristique de la société contemporaine ;

— la *cité réticulaire* : elle comprend également le réseau comme une approche particulière parmi d'autres mais envisage également la notion comme un trait caractéristique de nos sociétés contemporaines. La « cité par projet » révèle en ce sens une mutation du capitalisme et consacre un nouveau régime de justification.

Cet exercice nous permet de situer les deux recherches qui composent ce texte : la première, réalisée par Jacques Wels, a trait aux conseillers-emploi bruxellois ; la seconde, de Meike Brodersen, traite de mobilités et réseaux dans le discours de jeunes étudiants mobiles et stagiaires de la Commission européenne. Les deux recherches s'inscrivent dans la dernière perspective.

## I. Les réseaux dans l'insertion professionnelle

Arrivé à un certain degré de maturation au sortir de la seconde guerre mondiale, l'État social belge, dans son volet assurantiel, et plus particulièrement en ce qui concerne l'insertion professionnelle des chercheurs d'emploi, n'a cessé de se modifier au cours des années. On peut, à partir de la fin des Trente Glorieuses distinguer deux mouvements bien distincts.

Un premier mouvement – qui a lieu entre 1978 et 1989 – marque d'une part, et en partie suite à la pression exercée par les syndicats, la séparation des fonctions de placement et de contrôle des chômeurs, fonctions qui, auparavant, étaient aux mains des mêmes individus, dans la même institution (l'ONEm). D'autre part, on assiste en 1980 au transfert des compétences de placement aux entités fédérées. Ce mouvement prend sa forme actuelle en 1989, date à laquelle la région

de Bruxelles-Capitale est créée et, par la même occasion, l'organisme de placement bruxellois nommé alors ORBEM et qui deviendra Actiris par la suite.

Le second mouvement se produit dans le sillage des politiques de l'État social actif initiées dans les années 1990 et rendues effectives en Belgique dans le tournant des années 2000. Deux caractéristiques ont trait à ce mouvement : une levée du voile d'ignorance sur les publics assurés, ainsi qu'une localisation de l'action publique qui, dès lors, agira sur des échelles plus réduites. La première renvoie à la théorie de John Rawls (2008) et entraîne une moindre opacité des publics concernés, qui seront connus statistiquement dans leurs moindres détails. On substitue, pour le dire vite, à l'homme moyen de Quételet une figure individualisée de l'utilisateur. Cette époque est aussi celle où la pauvreté revêt un visage nouveau : jamais les situations n'auront été si complexes, jamais non plus le sens de la précarité n'aura à être compris autant dans tous ses aspects (psychologiques, sanitaires, sociologiques, éducationnels, etc.). La seconde caractéristique voue les actions de l'État à se décentraliser. Ce sera l'heure de la *street level bureaucracy* (Lipsky, 1980), de l'État et de la vie au *guichet*. L'action publique s'implantera par la même occasion sur les territoires. Dans le cas bruxellois, cette action est cependant restée ambivalente : si tant est qu'Actiris s'est délocalisée à travers des antennes locales (communales) dont la grandeur variait en fonction du taux de chômage par commune, elle a gardé néanmoins son caractère purement régional ; localisation, donc, non exclusive pour les individus. Cette double dimension de l'État social ne pouvait se produire sans le support du partenariat comme moyen d'action sur des publics cibles et des territoires particuliers. Les politiques publiques en matière de chômage se sont alors lancées dans une ambition partenariale dont l'ampleur était sans précédent : relier la majorité des organismes en charge de l'insertion professionnelle à cette entité tentaculaire.

Le contrat de gestion entre Actiris et la Région de Bruxelles-Capitale, en 2006, formalisera d'une part la création d'une direction « partenariats et réseaux » – ce qui transfèrera dès lors le rôle de faire lien avec des entités externes à un service spécialisé alors que ce rôle avait pu être à charge des placeurs. D'autre part, il formalisera également les partenariats existant en instaurant un carnet des charges strict (le mouvement s'amplifiera pour atteindre, en 2011, un total de près de

160 types de partenariats avec des instances diverses<sup>1</sup>). On se trouvera dans une configurations dans laquelle 1° les conseillers-emploi seront répartis dans des antennes locales, 2° il y aura différents plans d'action prévus selon le type de public et selon les besoins spécifiques des personnes, 3° il y aura, en retour, un nombre important de partenaires destinés à répondre à des demandes spécifiques et 4° il conviendra au conseiller-emploi d'orienter au mieux le chercheur d'emploi vers le partenaire approprié.

Le nouveau rôle attribué au conseiller emploi ne sera donc plus exclusivement celui de *placeur* (notion qui a par ailleurs disparu), mais celui de *médiateur* (Astier, 2009). Cette médiation prend la forme d'une orientation des prestataires vers des partenaires. En se définissant comme des « régisseurs-ensemblers », les services publics ont créé des réseaux dans lesquels la zone d'incertitude est allée grandissante : le relationnel, en ce sens, dans des organisations flexibles, peut être vu comme un moyen fluctuant de « gestion individualisée des incertitudes » (Lazega, 2006 : 135). Le conseiller-emploi se trouve dès lors dans une configuration dans laquelle sa marge de manœuvre est liée à sa capacité de médiation. Pour parler en terme de sociologie des organisations, les réseaux définis par l'institution centrale (ce qu'on nommera *encastrement*) détermineront un certain pouvoir pour l'acteur, une zone d'incertitude au sein d'une organisation réticulaire (nous la nommerons *découplage*). Ce pouvoir de réseau délivré aux acteurs correspond aussi à une dépossession d'autres pouvoirs : celui de participer à la mise en place et au suivi des partenariats, ou celui, parfois, d'insérer les chômeurs sur le marché de l'emploi. Il reste que la médiation est un enjeu réel pour le conseiller-emploi qui, d'une part, ne devra pas perdre la face devant le chercheur d'emploi ou devant le partenaire et, d'autre part, devra choisir, dans un laps de temps relativement court, *quel* partenaire convient à *quelle* personne. Le contrôle de cette zone d'incertitude laissée aux acteurs sera réalisé en opérant des découplages dans l'organisation encadrée (White, 2011). Autrement dit, en exerçant, par ses capacités propres, un usage particulier des réseaux tissés par l'organisation, en s'appropriant, en se créant un réseau à partir du réseau existant. Ce découplage peut s'opérer selon différentes

<sup>1</sup> Pour les détails concernant le nombre de partenaires ainsi qu'une méthodologie plus approfondie concernant les réseaux dans l'ISP, consulter : Wels, 2012. Pour une perspective critique : Wels, 2011.

modalités et selon différentes échelles (niveau individuel ou niveau collectif). On part d'une situation d'*encastrement* qui correspond à la situation typique: un collectif (l'organisation  $x$ ) a institutionnalisé une relation avec un autre collectif (l'organisation  $y$ ); dans notre cas, c'est Actiris qui a tissé des liens avec une série d'organismes. Au sein d'une antenne locale ( $X_a$ ), un individu ( $X_a^1$ ) peut réaliser un *découplage traditionnel* avec un collectif ( $Y_a$ ) ou avec un membre de ce collectif ( $Y_a^1$ ) dans la mesure où il aurait des relations préexistantes à son travail dans l'antenne locale avec ce collectif ou cet individu. De la même manière, un conseiller ( $X_a^1$ ) ou l'antenne locale ( $X_a$ ) peuvent réaliser un *découplage innovant* avec un collectif qu'ils ne connaissaient pas auparavant et qui fait partie ou non de l'encastrement développé par l'institution ( $Y_a$  ou  $Z_a$ ). L'échelle locale peut également intervenir: l'antenne  $X_a$  peut, dans sa commune, créer, parce que c'est la situation qui le veut, un *découplage situationnel* avec tel ou tel organisme. Enfin, un tiers ( $T^1$ ) peut intervenir dans le découplage: ce serait par exemple le cas d'un demandeur d'emploi qui transmettrait au conseiller-emploi l'information sur un organisme ( $X_a^1 - T^1 - Y_a^1$ ).

Encastrement $Y \leftrightarrow X$			
Découplage Traditionnel	$X_a^1 \rightarrow Y_a$ $X_a^1 \rightarrow Y_a^1$	Découplage Situationnel	$X_a \rightarrow Y_a$ $Y_a \rightarrow X_a$
Découplage Innovant	$X_a \rightarrow Y_a / Z_a$ $X_a^1 \rightarrow Y_a / Z_a$	Découplage par un Tiers	$X_a^1 \leftrightarrow T^1 \leftrightarrow Y_a^1$ $X_a^1 \leftrightarrow T^1 \leftrightarrow Y_a^1$

Face à un réseau organisationnel imprimant sur son travail une norme réticulaire, la capacité des individus à retrouver une marge de pouvoir dépend donc de leur capacité à jouer de ces découplages, en opposant des pratiques locales à l'encastrement.

## II. Figures de réseau et jeunes adultes en formation universitaire

Par rapport au discours dominant qui valorise la figure du réseau sans pour autant toucher tous les milieux et tous les groupes de la même façon, les jeunes adultes qui sont en cours de formation universitaire ou viennent de l'achever revêtent un intérêt tout particulier.

Dans le cadre des ambitions d'internationalisation des universités, les étudiants sont confrontés à un discours valorisant la mobilité, notamment internationale. Le processus de Bologne, lancé en 1999, se base sur l'adoption d'un système commun de diplômes et de crédits visant à rendre chiffrables et comparables les efforts individuels et les qualifications, en même temps qu'il promeut la mobilité des étudiants, enseignants et chercheurs à travers la mise en réseau à grande échelle des universités. Le processus est sous-tendu par une certaine posture idéologique visant des objectifs de « mobilité, employabilité, compétitivité et attractivité » (Gürüz, 2008 : 147). Les étudiants disposent en outre d'infrastructures institutionnelles, telles que le programme Erasmus ou les stages intégrés dans les cursus, qui favorisent leur mobilité et leur mise en réseau. Sortant d'une formation universitaire, les stagiaires européens se trouvent eux insérés dans un espace qui se caractérise entre autre par l'entrecroisement de réseaux sociaux transnationaux bien spécifiques. L'accès à cet espace est lui-même conditionné par des étapes de mobilité internationale. Se trouvant dans une situation de transition dans leur parcours, les jeunes adultes n'ont par ailleurs que peu d'attaches définitives (familiales ou professionnelles) qui décourageraient les mobilités, et ils traversent des moments de changement qui actualisent ou remettent en cause leurs réseaux sociaux établis. Cette situation de transition implique une projection dans l'avenir, professionnel entre autres, et comprend des *incertitudes* qui peuvent augmenter l'impact de discours mobilitaires et réticulaires. Durant cette phase précaire, qui coïncide fréquemment avec une prise d'indépendance du foyer parental, réseaux et mobilités peuvent être envisagées comme une forme de qualification en vue d'un parcours futur. Notre recherche avait pour objectif d'évaluer dans quelle mesure un imaginaire dominant influe sur les représentations des personnes interrogées. De quelle façon ces dernières s'approprient-elles le discours réticulaire afin de donner sens à leur propre vécu ?

Les associations du terme « réseau » couvrent des domaines et des réalités assez larges, allant des réseaux sociaux virtuels (Facebook, etc.) aux supports et systèmes matériels comme les réseaux sanguins ou ferroviaires. La signification principale et la plus largement partagée est néanmoins celle du réseau social, amical. La notion renvoie ainsi à des pratiques et à des formes de mise en relation concrètes et interpersonnelles, construites autour de l'individu qui, au fil de ses rencontres, établi et étend « son » réseau. Les types de formations académiques

suivies par les jeunes adultes influencent par ailleurs leurs discours. Le réseau en tant que concept ou paradigme scientifique semble donc avoir un impact sur la manière dont les individus conçoivent non seulement le monde social, mais aussi leur propre vécu.

Les réseaux sont en outre conçus comme une ressource *pour* et *par* la mobilité – réseaux et mobilité se favorisent et s'influencent mutuellement. Mais la fonction de ressource dépasse cette influence mutuelle. Mobilités internationales et réseaux sociaux fonctionnent tels des capitaux<sup>2</sup>, à leur tour convertible en d'autres formes de capitaux. Les personnes interrogées conçoivent effectivement les réseaux – étendus par la mobilité – comme donnant accès à certaines ressources ou à des positions privilégiées. L'inégalité ne réside donc pas, selon cette compréhension, dans une dimension hiérarchique, ni dans des centralités à l'intérieur de réseaux spécifiques – mais plutôt dans la possibilité de constituer et de mobiliser un réseau personnel diversifié. Quoique cette fonction de ressource des réseaux soit explicitement reconnue, elle ne suffit pas, pour les personnes interrogées, à donner sens à leurs propres relations et pratiques, mais fait plutôt l'objet d'une *distanciation*.

Les personnes interrogées, mobiles et non mobiles, font pour la plupart explicitement référence à un discours dominant qui valorise réseaux, flux et mobilités, et qui véhicule l'injonction à *faire réseau*, à être mobiles, connectés, à se bouger, etc. Certains identifient une pression et une influence directes et explicites sur leurs propres pratiques (« On nous bourre le crane... "faut créer son réseau dès le départ", c'est tellement rentré dans les habitudes des gens »). Plus souvent, en revanche, les enquêtés cherchent à se distancier de la norme du réseau, tout en la reconnaissant. Appliquer cette notion de réseau sur ses « propres » relations semble incohérent, car cela les qualifierait d'intéressées, de stratégiques, d'immorales.

Les enquêtés insistent ainsi sur leur autonomie face au discours réticulaire dominant, en mettant en avant l'authenticité et la sincérité de leurs propres relations. Dans le même temps, ils sont nombreux à affirmer que d'*autres*, conformes aux normes et stratégiques dans leurs relations, construisent de manière intentionnelle et active des réseaux utiles,

<sup>2</sup> Pour la mobilité comme capital, voir aussi le concept de *motilité* (Kaufmann, 2004) et le capital de mobilité conditionnant les mobilités internationales étudiantes (Murphy-Lejeune 2002),



mobilisables, avec des objectifs « carriéristes » : « Mon réseau c'est évidemment les gens que je connais, mais j'aime pas utiliser des gens... pour moi c'est de l'opportunisme. Il y a énormément de gens qui veulent faire du networking... ». Ils introduisent ainsi une distinction entre des approches sincères ou au contraire intéressées des relations sociales. Les pratiques dont il est question dans les deux cas sont toutefois similaires : il s'agit de formes de sociabilité, de rencontres faites au fil des déplacements (spatiaux ou sociaux), stabilisées en liens de connaissance mutuelle, entretenues par des formes de communication. Ce serait donc l'*intention* stratégique d'un usage intéressé qui ferait la distinction entre la constitution de liens (amicaux, par exemple) et le *networking*<sup>3</sup>.

Insister sur l'individualité et la sincérité de leur démarche leur permet de se réaffirmer en tant que sujet indépendant et capable d'action et de maîtrise. Mais cela contribue également à les mettre à l'abri du doute, et dans le cas des personnes mobiles, à les dispenser de la légitimation d'éventuels privilèges qui leur seraient attribués sur base de leurs réseaux et de leurs mobilités.

## Éléments de conclusion

Nous avons montré dans les deux cas qui précèdent que ce qui peut être considéré comme une idéologie réticulaire a un impact sur les univers concrets dans lesquels les individus négocient leurs positions et leurs marges d'action. Cela nous amène à prendre au sérieux la notion de réseau au niveau des réalités sociales décrites.

Dans le premier cas, l'impact du discours dominant se réalise par l'intermédiaire d'une professionnalisation de la dimension réticulaire de l'insertion professionnelle. L'impact de ce dernier s'étend aux unités reliées, mais se limite à son domaine local d'application. Ce sont les pratiques par lesquelles les individus ouvrent des marges de pouvoir face à ces contraintes qui sont dignes d'intérêt ; qu'ils conçoivent

<sup>3</sup> Dans le cas des stagiaires de la Commission européenne, l'activité de *networking* implique toutefois des pratiques bien spécifiques qui ne marquent pas la réalité étudiante : l'échange de cartes de visite, la centralité de lieux spécifiques tels que la place du Luxembourg devant le Parlement européen à Bruxelles, etc.

eux-mêmes leurs liens et pratiques en termes de réseau n'importe pas – le constat du réseau est antérieur à l'analyse.

Dans le deuxième cas, le réseau est avant tout une figure discursive, valorisant de manière plus au moins abstraite horizontalité, connectivité, mobilités et flux, qui fait l'objet d'une interprétation et d'une appropriation par les personnes interrogées. C'est la mesure dans laquelle des figures de réseau prennent sens à leurs yeux qui fait l'objet de l'étude. Les réseaux sociaux dont il est ici question ne sont pas formalisés par un cadre organisationnel contraignant, mais tissés progressivement par les individus.

Il est ainsi possible de déceler des logiques communes de prise d'autonomie vis-à-vis d'une norme réticulaire qui impose dans les deux cas des *façons de faire réseau*.

Les jeunes adultes relisent les relations interpersonnelles à la lumière de l'idée de réseau et associent à ces réseaux personnels une fonction utilitaire pour l'accès à des ressources ou positions privilégiées, mais se montrent réticents à appliquer cette vision instrumentale à leurs propres liens (amicaux). C'est en définissant le *networking* intéressé comme la pratique des « autres » et en affirmant l'authenticité de leurs démarches que les jeunes mobiles s'aménagent des marges d'autonomie par rapport à la norme. Ils mobilisent ainsi le réseau en tant que ressource tout en pouvant se distancier de cet aspect fonctionnel.

Dans le cas des conseillers-emploi, alors que les flux de chercheurs d'emploi ont augmenté, que les populations ciblées par l'action publique se sont diversifiées et que se sont mis en place une multitude de *plans d'action* distincts destinés à les orienter vers les partenaires adéquats, le réseau de première ligne s'est constitué comme un réel instrument de *médiation*; la connaissance des partenaires devient essentielle à mesure que l'amplitude d'autonomie augmente. Mais, comme les jeunes mobiles interprètent l'idéal mobilitaire, les conseillers-emploi se détachent des réseaux par des découplages multiples – dans ou en dehors de l'organisation.

Sur des niveaux d'apparence bien distincts, les individus jouent tous d'approches plus ou moins conformes ou plus au moins innovantes, plus ou moins individualisées et locales ou plus ou moins généralisées pour établir des marges de pouvoir sur leurs définitions de soi ou sur leur propre travail. Ils trouvent dans les structures et les normes en place des zones d'incertitude dans lesquelles leur pouvoir d'interprétation et d'action peut émerger.

## BIBLIOGRAPHIE

- ASTIER, I., 2009, « Les transformations de la relation d'aide dans l'intervention sociale » *Informations sociales*, Les dynamiques du travail social. Des pratiques professionnelles en quête de redéfinition, n° 152.
- BOLTANSKI, L., et CHIAPELLO, E., 1999, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.
- BOURDIEU, P., 1980, « Le capital social. Notes provisoires », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 31, p. 2-3.
- BURT, R., 1992, *Structural Holes. The Social Structure of Competition*, Cambridge, Harvard University Press, 1992.
- CASTELLS, M., 1998, *La société en réseaux : l'ère de l'information*, Paris, Fayard.
- GRANOVETTER, M., 2004, « La force des liens faibles », in *Le marché autrement*, Paris, Desclée de Brouwer, p. 45-73.
- GÜRÜZ, K. 2008, *Higher Education and International Student Mobility in the Global Knowledge Economy*, New York, SUNY Press.
- HALPERN, D., 2005, « Introduction : Concepts, History and Measurement » in *Social Capital*, Cambridge, Polity Press, p. 1-40.
- KAUFMANN, V., 2004, « La mobilité comme capital ? » in *Mobilités, fluidités-libertés ?*, éd par. Vincent Kaufmann et Bertrand Montulet, Bruxelles, Publications des Facultés universitaires Saint-Louis.
- LAZEGA, E., 2006, « Le capital social de l'organisation flexibilisée », *Revue française de gestion*, n° 163, p. 127-137.
- LIPSKY, M., 1980, *Street-level Bureaucracy. Dilemmas of the Individual in Public Services*, Russell Sage Foundation.
- MURPHY-LEJEUNE, E., 2002, *Student Mobility and Narrative in Europe: the New Strangers*, Londres, Routledge.
- MUSSO, P., 2004, « La rétiologie », *Quaderni*, 55 (1) : 21-28.
- RAWLS, J., 2008, *La justice comme équité*, Paris, La Découverte, Poche.
- VAN CAMPENHOUDT, L., 2010, « Pouvoir et réseau social: une matrice théorique », *Travail, inégalités et responsabilités*, p. 5-43, Louvain-la-Neuve, Presses univ. de Louvain.
- VANCAMPENHOUDT, L., 2012, « Réseau ou champ ? Deux concepts à l'épreuve du pouvoir dans le "travail en réseau" », cités 51 (3) : 47. doi:10.3917/cite.051.0047 (cf. CAIRN : [http://www.cairn.info/resume.php?ID\\_ARTICLE=CITE\\_051\\_0047](http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=CITE_051_0047)).

WELS, J., 2011, « L'État fédéral en proie à l'État-service : sociologie d'un séparatisme » *La Revue Nouvelle*, mars n° 3 – Justice restauratrice, justice d'avenir ?, p. 11-13.

WELS, J., 2012, « L'outil partenarial dans l'insertion professionnelle : enjeux méthodologique et cadre structurant », *Revue TEF* (Travail-Emploi-Formation), n° 10, à paraître.

WHITE, H. C., 2011, *Identité et contrôle. Une théorie de l'émergence des formations sociales*, Paris, EHESS (traduit de l'anglais).